

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	28 août 2025
Numéro	25.157	Heure	22h46

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Quel soutien pour les indépendant-e-s neuchâtelois-e-s ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est son analyse de la situation économique et sociale des travailleur-euse-s indépendant-e-s dans notre canton, ainsi que des perspectives au vu des nuages qui s'amoncellent sur notre horizon économique ?
2. Quelles sont les aides qui existent dans notre canton, en particulier en matière de conseil et d'accompagnement, pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s et les micro-entreprises ? Il sera notamment précisé quelles sont ces aides et leur nature, notamment si elles relèvent des prestations de l'assurance-chômage (art. 71a, [LACI](#)).
3. Ces aides sont-elles dirigées vers toutes ces micro-entreprises ? Est-il possible d'y avoir accès librement ou, si tel n'est pas le cas, sous quelles conditions peut-on y avoir accès ?
4. Le Conseil d'État peut-il nous informer sur les montants investis par le canton dans les tâches précitées et la proportion qui est dévolue au micro-entreprises et/ou aux indépendant-e-s ?
5. Le Conseil d'État estimerait-il pertinent d'étudier la création (ou le soutien financier) de bureaux de conseils gratuits pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s, en particulier celles et ceux commençant leur activité dans notre canton ? Ces bureaux dispenseraient des conseils, notamment dans les domaines administratif, juridique, informatique, comptable ou encore de la gestion d'entreprise.

Développement (commentaire aux questions) :

Les travailleur-euse-s indépendant-e-s représentaient en 2018 environ 6,3% des travailleur-euse-s en Suisse ([Protection sociale des indépendants, rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 20.4141 Roduit du 24 septembre 2020, 6 décembre 2024](#)). On retrouve ce mode d'entreprise en particulier dans le secteur primaire, mais également pour les professions libérales et dans les domaines du commerce ou de la construction.

Le récent rapport du Conseil fédéral à ce sujet démontre que cette catégorie de travailleur-euse-s fait face à un système de protection sociale complexe et parfois lacunaire (*Ibid.*). On peut par ailleurs relever que ces structures économiques sont souvent petites et ne disposent pas forcément en interne de compétences à la fois dans les domaines juridique, comptable, administratif, etc. Or, au début de leur activité, les indépendant-e-s font souvent face à des charges importantes et des revenus très bas rendant difficile la consultation de spécialistes tels que des avocat-e-s ou expert-e-s comptables. La période de démarrage est pourtant cruciale en ce qu'elle concerne les premiers choix stratégiques de l'indépendant-e pour la suite de son activité. Ces problématiques se posent d'autant plus au vu d'une potentielle crise économique en approche.

Un bureau fournissant des conseils au démarrage présenterait les avantages suivants :

1. Encouragement à la création et à la domiciliation de petites entreprises dans notre canton ;
2. Renforcement de la solidité des entreprises d'indépendant-e-s dans leurs premières années et réduction des procédures de poursuites et faillites ;
3. Amélioration de la structure et de la protection sociale des entreprises indépendantes, ce qui contribuerait à favoriser leur impact économique et à réduire les dépenses publiques pour faire face à des lacunes de couverture (maladie, retraite...).

Il est enfin à noter que la proposition formulée dans cette interpellation s'inspire d'un [postulat PLR-VL](#) au Conseil de Ville de Zurich, qui avait été accepté par une très grande majorité des élu-e-s et partis. Ce postulat demandait un bureau de conseils gratuits pour les indépendant-e-s en situation précaire. Notre proposition nous paraît toutefois plus opportune, moins lourde administrativement (définition de la situation précaire et définition du début de l'activité) et avec un impact beaucoup plus réduit sur la concurrence (aide limitée dans le temps et l'ampleur). Une ouverture est toutefois laissée dans la présente interpellation pour l'étude de l'ampleur temporelle que pourrait prendre cette aide. La définition du terme « indépendant-e » et l'ouverture de ce bureau à des micro-entreprises constituées en sociétés pourront également être étudiées.

Encourager le démarrage de petites (voire micro-) entreprises, qui existent en particulier dans les secteurs primaire et tertiaire paraît enfin particulièrement indiqué dans un canton fortement impliqué dans le secteur secondaire en cette période d'incertitude économique internationale.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Romain Dubois

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Baptiste Hunkeler	Amina Chouiter Djebaili	Marius Hofer
Joëlle Eymann	Karim Djebaili	Patricia Sörensen
Emma Gossin	Alina Oppikofer	Laetitia Mauerhofer
Hugo Clémence	Christian Mermet	David Moratel
Eric Flury	Mathias Gautschi	Misha Müller
Anne Bramaud du Boucheron	Katia Della Pietra	Sandrine Chauvy
Yasmina Produit		